

Journal de la section CFDT des Douanes de Bayonne – 28 mai 2004-

CAP locale n° 2 du 27 mai 2004

Examen de la liste d'aptitude au grade de C2

Le cru 2004 des promotions au grade de Contrôleur 2^{ème} classe sera-t-il bon pour les collègues de catégorie C de la DR de Bayonne ?

Question bien légitime que se posent les 64 collègues qui se sont portés candidats mais aussi celles et ceux qui ne l'ont pas fait, car 211 remplissaient les conditions statutaires exigibles pour cette L.A.

Seule certitude, à l'issue de la CAP Centrale qui statuera le 29 juin 2004, les mécontents bayonnais seront légion et les heureux élus, entre celles et ceux des promotions « activité » et « retraite », devraient se compter sur les doigts ...d'une main, eu égard au très faible nombre d'emplois ouverts (communiqué lors du CTP Ministériel du 15 juin prochain)

Lors de la CAPL du 27 mai 2004, votre élu CFDT a réaffirmé une nouvelle fois notre opposition à l'arbitraire des L.A et notre exigence de leur remplacement par un examen professionnel.

Nous y avons clairement exigé que tous les postulants soient retenus et classés selon l'ancienneté réelle acquise dans la catégorie C.

Voir la déclaration liminaire CFDT au verso

Le DR a limité sa présentation du contenu des appréciations phraséologiques aux 12 premiers candidats pour chaque type de promotion, « retraite » et « active », selon l'ordre de classement du SIGRID (à l'ancienneté acquise dans l'échelon, intégrant les effets de la notation sur la carrière).

A noter que M.DUSSAIN a admis que la qualité de ces dossiers était égale.

Le Directeur a ensuite proposé de retenir pour chaque type de promotion les 5 collègues en tête du classement SIGRID selon leur ordre d'ancienneté acquise dans l'échelon, soit :

Promotion RETRAITE

Marie-José LASMENES
Anita BERNATENE
Gratien ETCHEPARE
René PICCOLO
Jacques HISTILLOLES

Promotion ACTIVE

Francis CALDERON
Joëlle CUSSAC
Paulette HADJ HAMBRI
Lydie BARACHIN
Françoise BAUDET

Après avoir indiqué au DR que sa proposition écartait injustement la majorité des candidats et ne respectait pas complètement l'ancienneté réelle acquise, votre élu CFDT (Michel LARRE) a voté CONTRE.

A noter qu'en reprenant le classement SIGRID acquis, le DR n'a pas rajouté une louche d'arbitraire aux aléas des notations annuelles successives de chacun.

Pour tout renseignement complémentaire sur le déroulement de cette CAPL vous pouvez bien entendu nous contacter.

Déclaration liminaire de l' élu CFDT

CAP locale n° 2 du 27 mai 2004 Liste d'aptitude de C en B

Monsieur le Président de la CAPL

Si le record de l'année 2002 n'est pas battu , les 72 candidatures enregistrées pour cette LA de C en B / 2004 laissent présager que le choix qui sera fait à l'issu de cette réunion mais surtout de la CAPC qui suivra fera une nouvelle fois beaucoup de mécontents eu égard au faible nombre d'emplois ouverts.

Le grand nombre de postulantes et postulants à cette promotion au choix atteste clairement de l'insuffisance du déroulement indiciaire permis dans la catégorie C et pour beaucoup du blocage subi au plafond indiciaire pendant de trop nombreuses années.

Vous connaissez , Monsieur le Président, l'opposition de la CFDT au système des promotions au choix qui font trop souvent la part belle à l'arbitraire administratif mais également notre proposition de voir remplacée la LA de C en B par un examen professionnel accessible aux agents atteignant le dernier échelon de la catégorie C.

De plus, nous déplorons que le nouveau système d'évaluation / notation qui sera appliqué dans l'administration des Douanes pour la notation 2005 va encore accentuer la différenciation dans le déroulement des carrières des personnels en augmentant considérablement la proportion des personnels qui bénéficieront de 3 mois de réduction de délais d'avancement.

Conséquence, les écarts importants dans le déroulement de carrière que nous constatons aujourd'hui entre 2 collègues ayant la même ancienneté vont encore s'accroître.

Si cette gestion permettait in fine d'améliorer réellement le fonctionnement des services ça se saurait depuis le temps qu'elle prévaut.

Pour la CFDT notre évaluation en est totalement négative, d'où notre demande réitérée de suppression de la notation et de mise en œuvre d'un déroulement de carrière linéaire pour tous.

D'ailleurs l'attribution indifférenciée à tous les responsables du MINEFI, dont les directeurs régionaux des Douanes, d'un abondement indiciaire important sous forme de NBI ne montre-t-elle pas que l'application idéologique du principe du « salaire au mérite » fait l'objet d'une application à géométrie variable, toujours en défaveur des petites catégories d'ailleurs.

La CFDT souhaite que toutes les candidatures examinées aujourd'hui et remplissant les conditions statutaires puissent être transmises à la CAP Centrale et que leur classement prenne en compte l'ancienneté effective acquise dans la catégorie C et non l'ancienneté dans l'échelon retenue par le SIGRID.

Section CFDT des douanes de Bayonne Bulletin d'adhésion à remettre à un militant

Nom, prénom :

Grade :

Echelon :

Indice :

Adresse :

J'adhère à la CFDT à compter du _____, date à laquelle je verserai ma première cotisation correspondant à mon indice de traitement et je bénéficie ainsi des services réservés à tous les adhérents CFDT .

J'opte pour le prélèvement automatique de ma cotisation , je joins un RIB et je recevrai tous les numéros de CFDT Magazine .

A _____

, le _____

signature